Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260605-DELIB0506260005-DE

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉNAN

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 01 Juin 2026	Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur OLLIVIER Serge, 1er adjoint au Maire, en l'absence du Maire, Jacques PONTU.
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	**Présents** : OLLIVIER Serge, MUZELLEC Marie-Catherine, GUEGUEN Serge, GRALL Florence, RAZIL Jean-Luc, HALLER Patrick, MILIN Catherine, LE REST Jocelyne, LAURANS Delphine, ABGRALL David, DIDOU Charlez, LE LEZ Laurie et EDERN Carole.
Secrétaire de Séance Florence GRALL	**Absents excusés** : PONTU Jacques et MONTAC Henri. **Procurations :** PONTU Jacques donne procuration à GUEGUEN Serge et MONTAC Henri donne procuration à DIDOU Charlez.
N° Délibération	**DELIB0506260005**

Objet : HAUT-LEON COMMUNAUTÉ- Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,
En application de l'article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts ;
Vu le CGCT relatif aux transferts de compétences dans les EPCI,
Vu qu'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est instituée au sein de Haut-Léon Communauté ;
Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) pour la mandature à venir ;
Cette commission, composée exclusivement de conseillers municipaux des communes membres, est chargée d'évaluer les charges transférées par les communes à l'intercommunalité et de déterminer le montant des attributions de compensation versées en contrepartie.
Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant, parmi ses membres en exercice,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne Serge OLLIVIER, 1er adjoint aux finances, comme représentant au sein de la CLETC de HAUT-LEON COMMUNAUTÉ pour la commune de Tréflaouénan.**

Pour extrait conforme,

Le 1er adjoint au Maire,
Serge OLLIVIER



La Secrétaire de séance,
Florence GRALL

**selon l'article L.2122-17 du CGCT*

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le